



**A l'occasion du CTL du 8 novembre, la CGT a dénoncé la situation dégradée au SPF et rappelé les consignes du J+2.**

Avant même et depuis la fusion du Service de publicité foncière (SPF) de Rennes 1 avec ceux de Rennes 2, Rennes 3, Rennes 4, Redon et Saint Malo, un mal-être s'est installé au travail.

**Les retraites, les mutations, les congés de maladie et le fait que des emplois n'ont pas été remplacés ont augmenté la charge de travail de tous.**

Le fait de devoir, après avoir galéré pour se mettre à jour, enregistrer des listes d'actes sans pouvoir les finaliser faute de temps et de moyens a généré pour les agents des tensions et du stress. Opposer télétravailleurs et travailleurs en présentiel n'a pas été non plus des plus judicieux.

L'enregistrement de ces actes à la chaîne sur un outil qui bugue parfois (éjections de Fidji inattendues) est préjudiciable pour tous.

Cet été a été difficile pour tous. Et depuis le 1<sup>er</sup> septembre, **les craintes de manque de personnel** en sus du départ du SAPF de Redon (Service d'Appui de la Publicité Foncière mis en place dans le cadre de la démétropolisation) et de l'arrivée du SAPF de Bergerac se sont confirmées. La situation de tous est insatisfaisante. Le malaise est exponentiel.

Lors de la visite du Directeur Général le 17 juin, ces questions de bien-être au travail et de cohérence dans le travail avaient été posées par la CGT et pour pallier à ces craintes, le Directeur Général avait indiqué qu'il y aurait eu possibilité de passer au J+2 voire plus... Il n'en a rien été. Pire! Lors de la fermeture du SPF, pour maintenance de Fidji, le vendredi 22 juillet, il a fallu pour les télétravailleurs retourner en présentiel pour du classement et pour une pseudo-réunion. La semaine suivante a été chargée et le mercredi 27 juillet, il y a eu une journée avec plus de 600 actes (minimum le double d'une journée moyenne): les agents ont tous eu une double liste! Au lieu de passer à J + 2 vu le nombre d'absents...

Pour rappel, l'industrialisation est le processus complexe qui permet d'appliquer à un secteur des techniques et des procédés industriels qui apportent rationalisation et hausse de productivité. Il y a bien industrialisation par le biais des applications informatiques et le recours aux « simplifications », pour une production de masse.

Cela oscille entre taylorisme (méthode d'organisation scientifique du travail industriel par l'utilisation maximale de l'outillage -ici l'ordinateur- et la suppression des gestes inutiles) et surtout fordisme (division du travail en séparant la conception de la réalisation, séquençement des tâches).

L'enregistrement de listes d'actes d'une part, le fichage des actes d'autre part se rapportent à du fordisme. Le travail tel qu'il est effectué actuellement est donc **assimilable** à du travail à la chaîne.

Cette situation se traduit par la mise en place d'un **tableau des résultats** (nombre de dossiers enregistrement, validation publicité, vérification publicité ...) quasi nominatif, publié lors de la journée « convivialité » du 13-octobre 2022.

Le Président du CTL, M Hugues BIED-CHARRETON, et la directrice du pôle Gestion fiscale Mme Gwenaëlle BOUVIER, ont semblé surpris.

En effet, pour eux, la numérisation doit se traduire au contraire par un allègement des tâches du SPF, notamment les tâches les plus fastidieuses, afin d'aboutir à une montée en compétence des agents. Ils ont donc précisé qu'ils allaient revoir le sujet rapidement.

Ils ont rappelé que si le J+2 ne devient pas la règle, il doit bien être appliqué, ponctuellement, comme une mesure de souplesse, lors des périodes de tension.

Pour la CGT, au vu de la situation des effectifs du service, comme nous l'avons développé précédemment, cette situation de tension est dans les faits quasi permanente.

M BIED-CHARRETON a souligné que selon lui, l'enregistrement des actes n'était pas du travail à la chaîne. Et surtout qu'avec toutes les simplifications internes, nous allions retrouver une « vitesse de croisière ».

Il est par ailleurs prévu d'organiser une réunion pour expliquer le gain que nous a apporté les applications informatiques.

Quid de nos conditions de travail: pour les yeux des agents et de la même posture durant des heures ?

La délégation CGT prend acte de la consigne de prise en compte du J+2 que s'est engagée à appliquer la direction lors des périodes de tension et sera vigilante à son application dans les faits.

Rennes, le 10 novembre 2022

